



## DÉCHETS acceptés

### GRATUIT



Cartons



Ferrailles



Plastiques  
(films et housses  
valorisables)



Huile de vidange



Déchets verts



Solvants, diluants,  
peintures, colles (sans  
durcisseur), vernis



Bois, palettes



Acides et bases



Ultimes



Emballages souillés  
(hors verre), filtres à  
huile et à gasoil



Pneumatiques



Phytosanitaires et  
emballages vides de  
phytosanitaires



Gravats



Emballages verres  
souillés



Verre



Aérosols



Amiante ciment



Néons et lampes



Déchets  
d'équipements  
électriques et  
électroniques

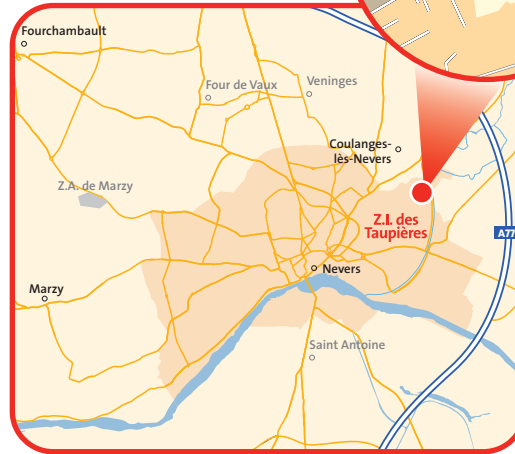


Bouteille de gaz  
et extincteurs



Piles et  
accumulateurs

## Plan D'ACCES



## Déchèterie pour professionnels de la Nièvre

- Artisans
- Commerçants
- PME - PMI
- Services techniques des collectivités

## COORDONNÉES

Déchèterie pour professionnels de la Nièvre

Impasse des Taupières - 58000 Nevers

Tél. : 03 86 60 94 37

## Le saviez-vous ?

Le recyclage d'une tonne de papier ou de carton permet d'éviter 400 kg de CO<sub>2</sub>



**1** seul lieu de vidage pour **TOUS** vos déchets



**100 %**  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

## Pourquoi aller à la déchèterie ?

### Préserver l'environnement

→ **100% de valorisation pour : bois, déchets verts, cartons, papiers, films et housses plastiques valorisables, métaux.**

Afin de répondre à vos contraintes, la déchèterie est située au sein de l'agglomération de Nevers. Les horaires d'ouverture de la déchèterie vous offrent une réelle souplesse pour le dépôt de vos déchets.

Cette installation a été conçue pour prévenir les risques d'accident et de pollution : plan de circulation, procédures incendies, protection des sols, clôture, etc.

### Pour être en conformité avec la réglementation

→ **Selon la loi, le producteur est responsable des déchets qu'il produit.**

Les artisans et commerçants sont tenus d'utiliser les filières de valorisation adaptées.



## Préparer sa visite

### Première visite

- **Se munir :**
- > D'UN RIB,
  - > D'UN EXTRAIT K-BIS
  - > D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE IDENTIFIANT LE LIEU DE RÉSIDENCE OU D'INTERVENTION

A chaque visite, vous aurez la garantie d'une parfaite traçabilité de vos déchets.

### Les bons réflexes

- **Séparer les différents apports par type de déchets : le passage à la déchèterie sera plus rapide et moins coûteux.**
- Placer les produits dangereux (solvants, peintures, etc.) en conditionnements fermés, étanches et étiquetés.

## Mode d'emploi

### La procédure à suivre

- 1 À L'ENTRÉE DU SITE, première pesée du véhicule en charge sur le pont-basculé - homologué et contrôlé - et saisie par le personnel d'accueil de vos coordonnées.
- 2 SUR LA DÉCHÈTERIE : dépôt des déchets au sol dans le casier approprié. En cas de doute, le gardien est à votre disposition pour vous renseigner.
- 3 À LA SORTIE DU SITE, pesée du véhicule à vide.
- 4 ÉDITION DES TICKETS de pesée.
- 5 VOTRE FACTURE VOUS EST REMISE OU ADRESSÉE en fonction du mode de règlement choisi.

Les poids sont déterminés par double pesée à l'aide des ponts bascule. Chaque catégorie de déchet fera l'objet d'une pesée spécifique.

### Le gardien de déchèterie

Il vous ACCUEILLE, vous ORIENTE, vous ACCOMPAGNE dans votre démarche, vous RENSEIGNE sur les consignes de vidage et de sécurité.

